

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 26 JUILLET 1902

## LETTRE ENCYCLIQUE

— DE —

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE

LEON XIII

Pape par la Divine Providence

De la très Sainte Eucharistie

(Suite et fin.)

L'histoire est témoin que la vie chrétienne fut surtout florissante parmi le peuple aux époques où la réception de l'Eucharistie était plus fréquente. Au contraire, il est un autre fait non moins établi, c'est qu'habituellement lorsque les hommes négligeaient le pain céleste et pour ainsi dire, s'en dégoûtaient, on vit languir d'une façon sensible la vigueur de la foi chrétienne. Pour qu'elle ne s'évanouît pas entièrement, Innocent III prit une mesure très sage, quand, dans le concile de Latran, il ordonna, sous des peines sévères, qu'au moins lors des solennités pascales, aucun chrétien ne s'abstint de la communion du corps du Seigneur. Mais il est évident que ce précepte ne fut donné qu'à regret, et comme remède extrême : il fut toujours, en effet, dans les vœux de l'Eglise, qu'à chaque fête, les fidèles pussent prendre part à ce banquet divin. " Le saint synode souhaiterait qu'à chaque messe les fidèles assistants ne fissent pas seulement la communion spirituelle, mais encore qu'ils vinssent recevoir sacramentellement l'Eucharistie ; ainsi les fruits de ce très saint sacrifice découleraient sur eux en plus grande abondance " (30).

Ce mystère très auguste n'abonde pas seulement en fruits bénis pour chaque homme en particulier, mais encore, en tant que sacrifice, pour tout le genre humain et c'est pourquoi l'Eglise a coutume de l'offrir assidûment pour la salut du monde entier. Il convient que les pieux chrétiens unissent leurs efforts pour que ce sacrifice soit l'objet d'un respect et d'un culte sans cesse grandissants, et cela est plus que jamais nécessaire à notre époque. Aussi Nous voulons que ses vertus multiples soient mieux connues et plus attentivement méditées.

Les principes suivants sont nettement établis par les lumières naturelles elles-mêmes : le pouvoir du Dieu créateur et conservateur sur les hommes, considérés soit au point de vue public soit comme particuliers, est suprême et absolu ; tout ce que nous

sommes et tout ce que nous avons de bon, en particulier ou publiquement, c'est à la libéralité de Dieu que nous le devons ; en retour, il nous faut lui témoigner le plus grand respect, comme à Notre-Seigneur, et la plus vive gratitude, à cause de ses très précieux bienfaits. Et cependant, combien d'hommes trouve-t-on aujourd'hui qui lui rendent ces hommages avec la piété qui convient ? S'il y eut jamais un siècle qui porta devant lui l'esprit de rébellion envers Dieu, c'est bien le nôtre, dans lequel retentissent de nouveau contre le Christ cette parole impie : *Nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous* (31), et cette proposition criminelle : *Arrachons-le du milieu de nous* (32). Un grand nombre d'hommes poussent la folie et la violence jusqu'à bannir Dieu de tout groupement civil et même de toute société humaine.

Sans doute, on n'en arrive pas par tout à ce degré de démence scélérate ; cependant il est déplorable de voir le grand nombre d'hommes qui demeurent oublieux de la divine Majesté, de ses bienfaits, et surtout du salut qui nous a été acquis par le Christ. Mais maintenant il faut que cette perversité ou cette insouciance si graves soient réparés par un redoublement d'ardeur de la piété commune envers le sacrifice eucharistique ; rien ne peut honorer Dieu mieux que cette dévotion, et lui être plus agréable. Car elle est divine, la victime qui est ici immolée ; par elle donc, nous attribuons à l'auguste Trinité un honneur égal à celui qu'exige sa dignité immense ; en outre, nous offrons au Père un présent d'un prix et d'une douceur infinis, son Fils unique ; de là résulte que non seulement nous rendons grâce à sa bienveillance, mais que véritablement nous nous acquittons envers Lui.

Il nous est encore donné et nous avons pour devoir de recueillir un autre fruit double et précieux de ce sacrifice. On ne peut songer sans affliction au déluge de turpitudes qui s'est répandu de toutes parts, la puissance divine ayant été, comme Nous l'avons dit, méconnue et méprisée. Réellement, le genre humain semble en grande partie appeler sur lui-même la colère divine ; et d'ailleurs, la moisson de fautes qui est déjà debout est mûre elle-même pour la juste réprobation de Dieu. Il faut donc animer le zèle pieux des fidèles, les invitant à s'efforcer d'apaiser ce Dieu qui châtie les crimes, et aussi d'obtenir ses secours très opportuns en faveur d'un siècle accablé de maux. Or qu'ils songent que ces résultats doivent être demandés surtout à la vertu de ce sacrifice. En effet, c'est seulement grâce à l'efficacité de la mort subie par le Christ que les

hommes peuvent satisfaire complètement aux intérêts de la divine justice et aussi obtenir en abondance les bienfaits de la divine clémence. Mais cette vertu qui s'exerce soit pour l'expiation, soit pour la prière, le Christ a voulu qu'elle demeurât entière et d'une façon permanente dans l'Eucharistie ; ce sacrifice, en effet, n'est point une simple et vaine commémoration de sa mort, mais un véritable et merveilleux renouvellement de cette mort, quoique celle-ci soit maintenant non sanglante et mystique.

D'ailleurs, il Nous plaît de le déclarer, Nous sommes ému d'une joie très vive en constatant que, durant ces dernières années, les âmes des fidèles ont commencé à se renouveler dans le respect et l'amour envers le sacrement de l'Eucharistie ; ce réveil Nous inspire l'espérance encourageante de voir naître des temps meilleurs et une situation plus florissante. Comme Nous l'avons dit au début, une piété active a créé dans cet ordre d'idées des institutions nombreuses, notamment des associations ayant pour but d'accroître l'éclat des rites eucharistiques, d'adorer assidûment, jour et nuit, l'auguste Sacrement, de réparer les outrages et les sacrilèges dont il est l'objet. Cependant, Vénérables Frères, il ne Nous est pas permis, non plus qu'à vous, de nous reposer sur les résultats acquis ; en effet, il reste beaucoup de progrès à faire, beaucoup d'institutions à créer, pour que ce présent, entre tous divin, soit entouré de plus d'éclat et d'honneur parmi ceux-là mêmes qui remplissent les devoirs de la religion chrétienne, et pour qu'un si grand mystère soit honoré avec la piété dont il est digne.

C'est pourquoi les œuvres déjà existantes doivent être développées de jour en jour et rendues à la vie là où elles auraient péri, par exemple les confréries eucharistiques, les supplications adressées au Saint-Sacrement exposé, les processions solennelles en son honneur, les pieuses genuflexions devant les divins tabernacles, et d'autres pratiques du même genre, saintes et salutaires ; en outre, il importe d'entreprendre tout ce qu'une sage piété suggérera en cette matière.

Mais il faut surtout travailler à faire revivre, dans toutes les nations catholiques, la réception fréquente de l'Eucharistie. C'est ce que nous enseignent les exemples de l'Eglise naissante, que nous avons rappelées plus haut, ainsi que les décrets des conciles, l'autorité des Pères et des hommes les plus saints de toutes les époques. De même que le corps, en effet, l'âme a besoin de prendre souvent sa nourriture ; or, la sainte Eucharistie lui fournit un aliment fortifiant entre tous.

Il faut donc abolir entièrement les préjugés de ceux qui sont hostiles à

cette doctrine, les vaines craintes d'un grand nombre d'hommes, les motifs spécieux de s'abstenir de la communion. Il s'agit en effet d'une dévotion qui sera plus utile que tout autre au peuple chrétien, soit pour arracher les générations présentes au souci anxieux des biens périssables, soit pour ranimer et entretenir d'une façon constante les sentiments chrétiens.

Assurément, les exhortations et les exemples des hommes appartenant aux classes élevées, mais surtout le zèle éclairé du clergé, auront en cette matière un grand poids. Les prêtres, en effet, auxquels le Christ Rédempteur a confié la mission d'accomplir et de distribuer les mystères de son Corps et de son Sang, ne pourraient rien faire de mieux, pour reconnaître le très grand honneur qu'ils ont reçu, que de promouvoir par tous les moyens la gloire eucharistique du Christ, et, conformément aux désirs de son divin Cœur, d'inviter et d'entraîner les âmes des hommes à se retremper dans les sources salutaires d'un tel sacrement et d'un si grand sacrifice.

Puissent, Nous le désirons vivement, les fruits excellents de l'Eucharistie devenir de jour en jour plus nombreux ; puissent la foi, l'espérance, la charité, en un mot toutes les vertus chrétiennes, s'accroître sans cesse, et assurer la guérison et le progrès de la société elle-même ; puissent les desseins de la très prévoyante Charité de Dieu briller d'un éclat sans cesse grandissant, de ce Dieu qui a institué pour la vie du monde la perpétuité d'un tel mystère.

Exalté par l'espérance de ces résultats bénis, Vénérables Frères, comme gage des faveurs divines, et en témoignage de Notre charité, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique à chacun de vous, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 28 mai, en la veille de la solennité du Très-Saint-Sacrement, l'année 1902, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LÉON XIII, PAPE.

## Une scandaleuse nomination

On annonce que le roi d'Italie vient de donner à la franc-maçonnerie des gages de son amitié en faisant élever au sénat du royaume, le F. Nathan, grand maître de la franc-maçonnerie italienne. On ajoute que cette honneur a été accordé à Nathan en tant que grand maître. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un souverain soi-disant catholique donne pareil scandale.

(30) Conc. Trid., sess., xxii, et vi.

(31) Luc, xix, 14.

## REVUE POLITIQUE

SOMMAIRE :—La conférence "intercoloniale" — Les projets de M. Chamberlain ne seront pas adoptés. — Contribution actuelle de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à la défense de l'Empire. — Le Canada protège suffisamment son territoire. — Notre situation est unique dans le monde. — L'Oncle Sam nous protège. — Relations politiques avec la Grande-Bretagne. — Personne ne veut les modifier. — Relations commerciales. — L'Angleterre libre-échangiste versus les colonies protectionnistes. — Les Etats-Unis s'emparent du commerce de l'Afrique du Sud. — Les lignes rapides transatlantiques et transpacifiques. — L'incident de Terre-Neuve. — L'imbroglie du Cap. — Le couronnement.

Il semble admis partout que la Conférence intercoloniale n'aura aucun résultat pratique relativement aux trois sujets proposés aux colonies par M. Chamberlain. Les parlements du Canada et de l'Australie se sont prononcés contre le projet de défense impériale, tout en se déclarant prêts à pourvoir à la défense de leurs pays respectifs. Sir Wilfrid et sir Edmund Barton, dans leurs discours à Londres, se sont appliqués à faire comprendre à l'Angleterre que cette question devait être laissée de côté et elle paraît bien abandonnée. Les colonies font déjà tout ce qu'elles doivent pour protéger leurs territoires respectifs. L'Australie et la Nouvelle Zélande contribuent \$625,000 par an pour payer les frais d'entretien d'une flotte de croiseurs anglais dans les eaux de l'Australasie, et la Colonie du Cap paie \$150,000 pour ceux d'une frégate anglaise. En outre ces trois colonies ont une organisation de miliciens qui leur coûte une assez forte somme.

Quant au Canada nous allons dépenser ce qu'il faut pour maintenir une milice de cent mille hommes et c'est suffisant ; c'est plus que suffisant. En effet, quel besoin avons-nous de troupes si ce n'est pour faire le service de police ? Quels sont les ennemis qui nous menacent ? Quels pays avons-nous tant à craindre ?

Notre situation est unique dans le monde ; elle est telle que nous n'aurons jamais besoin d'armée ni de marine.

Un seul ennemi, ennemi formidable, nous menace : c'est la République américaine. À l'égard de l'Oncle Sam nous sommes impuissants et il est inutile de nous préparer à nous défendre contre lui. Ce serait peine et argent perdus. Mais d'un autre côté cet ennemi, si ennemi il y a, s'est constitué notre protecteur contre toute tentative d'invasion ou d'attaque de la part d'une autre puissance. En vertu de la doctrine Monroe, à laquelle les Etats-Unis tiennent tant, ceux-ci ne peuvent permettre à aucune nation de nous causer le moindre mal. Nous sommes donc protégés contre les nations européennes par les Etats-Unis ; nous le sommes contre ceux-ci par notre propre insignifiance, aussi longtemps que nous ne ferons aucun préparatif de guerre. Oh ! si nous avions jamais l'idée de nous fortifier, de nous armer, soit pour satisfaire notre sottise vanité, soit pour servir de station militaire à la Grande-Bretagne, notre compte serait alors bientôt fait : nous serions annexés.

Il nous semble que nos gouvernants devraient méditer un peu plus souvent sur ces faits.

Quant aux relations politiques entre la Grande-Bretagne et les colonies, aucune de celles-ci ne semble disposée à resserrer les liens qui l'unissent à l'Angleterre. Plus ces liens seront légers, moins ils seront visibles, moins ils seront sensibles, et plus ils seront efficaces. Plus ils seront resserrés, tendus, sensibles et visibles, moins sûrs ils seront.

Nous sommes, sous ce rapport, comme le jeune homme plein de sève, d'ardeur, de vitalité, débordant d'énergie, aspirant à se produire, que le père voudrait retenir de force à la maison paternelle. La rupture aurait bientôt lieu. Si, au contraire, le père est assez sage pour laisser à son fils toute la latitude nécessaire à l'emploi de ses forces, de ses talents, de son énergie ; s'il s'applique à lui laisser croire qu'il est à peu près son maître, tout en le surveillant, le conseillant et se l'attachant ; s'il est diplomate, l'union aura chance de se prolonger longtemps encore.

C'est bien aussi ce que l'Angleterre a compris, ce que M. Chamberlain lui avait peut-être fait oublier, ce que nos ministres lui ont rappelé et ce qu'elle admet aujourd'hui.

Il en est ainsi pour les relations commerciales. Personne ne croit beaucoup maintenant à la possibilité de les changer sensiblement. L'Angleterre est libre-échangiste, les colonies sont protectionnistes. Comment pourrait-on en venir à une entente avec deux systèmes si entièrement antagonistes ?

Il y a bien M. Chamberlain qui veut l'union douanière, mais il y a aussi la nation anglaise et les colonies qui sont opposées au projet du Secrétaire des colonies. Il n'est donc pas probable que rien soit fait en ce sens maintenant et les organes influents de la Grande-Bretagne l'avouent carrément.

John Bull n'est pas un novateur, il n'est pas même accessible aux modifications urgentes à apporter à son commerce lequel a constitué jusqu'ici sa vraie suprématie.

John Bull est routinier jusqu'à la moëlle. Il a sa manière à lui de faire les choses et il croit que l'univers doit s'en accommoder. Il fabrique, non pour satisfaire ses clients, mais pour se satisfaire lui-même et ceux-là doivent se contenter de ce qu'il leur offre. Ce système a pu convenir au commerce tant que l'Angleterre n'a pas eu de compétiteur sérieux. Aujourd'hui le client achète de qui lui fabrique une marchandise à son goût et lui offre le plus d'avantages ; c'est pourquoi l'Allemagne et les Etats-Unis enlèvent chaque jour quelque marché à l'Angleterre. Nous voyons par les dépêches que les Etats-Unis sont en voie d'acquerir le marché de l'Afrique du Sud pour leurs farines, leurs articles en fer et en acier, leurs matériaux de constructions. "On se plaint partout, disent les dépêches, du conservatisme outré des Anglais qui refusent des concessions accordées avec grâce par les Américains."

L'Angleterre aurait elle fait la guerre pour le profit des Etats-Unis ?

"Je conseille aux Québécois d'avoir l'œil ouvert sur lord Strathcona et son projet de service rapide, avec terminus au Cap Breton" disait un jour, à un de nos amis, un ministre influent du cabinet d'Ottawa. Le conseil était sage et nous ferions bien d'en tenir compte. Les dépêches du 19 du courant venant de Londres nous disent que les ministres coloniaux négocient présentement avec sir Furness et la Compagnie Elder-Dempster en vue de former deux services rapides, dont l'un transatlantique, avec Cap Breton pour terminus, et l'autre trans-pacifique entre Vancouver et l'Australie. On demanderait à M. Chamberlain pour le transatlantique une subvention de \$1,500,000 par année, le Canada en accordant une de \$750,000. Va pour ce service rapide entre l'Angleterre et le Canada. Mais que fait-on de Québec ?

Quant à la ligne transpacifique elle ne bénéficierait qu'à l'Australie et à l'Angleterre et nous ne comprenons pas pourquoi nous la subventionnerions. Si la Grande Bretagne en a besoin pour transporter rapidement ses troupes, qu'elle lui vienne en aide. Si l'Australie en a besoin pour se rapprocher de l'Angleterre, qu'elle la subventionne. Quant à nous, qui ne faisons presque pas de commerce avec l'Australie, nous n'avons que faire de la ligne rapide et du câble australio-canadiens.

Dans un discours prononcé à l'un des nombreux banquets, à Londres, M. Barton, premier ministre de l'Australie, a soulevé, d'une façon tout à fait inattendue, la question de l'annexion de Terre-Neuve à la Confédération canadienne, annexion qu'on cherche, quoi qu'on en dise, à nous faire accepter, depuis assez longtemps déjà. Sir Robert Bond, premier ministre de Terre-Neuve, a dit qu'il serait disposé à travailler en faveur de l'union et qu'il attendait que le Canada lui fit des propositions à ce sujet.

Sir Wilfrid a fait la sourde oreille à ces deux discours ; c'est bien ce qu'il avait de mieux à faire, ce qui a un peu beaucoup désappointé les nombreux convives présents et probablement sir R. Bond plus que tout autre.

Quelle a été la raison d'agir de M. Barton ? Y avait-il entente entre lui et sir R. Bond ? A-t-il amené cette question dans le but d'en soulever une autre qui l'intéresse particulièrement — l'annexion des Nouvelles-Hébrides à l'Australie ? — ou simplement a-t-il voulu donner à M. Bond une occasion d'entamer des négociations avec sir Wilfrid ? Nous ne pouvons le savoir et les conjectures sont inutiles.

En tous cas nous félicitons sir Wilfrid d'avoir resté bouche close.

Que Terre-Neuve règle d'abord sa difficulté du *French Shore*, qu'elle mette un peu d'ordre dans ses finances, qu'elle nous démontre que nous aurons autre chose que des charges en la prenant dans la Confédération et ensuite nous verrons.

D'ici là restons séparés.

Les coups de main ou, si l'on préfère, les coups d'état sont quelquefois assez faciles à exécuter, surtout si le

chef de l'exécutif en est le promoteur ; cependant ils sont presque toujours suivis de conséquences fort embarrassantes. Les auteurs du coup d'état de la Colonie du Cap en font aujourd'hui l'expérience.

Il y a là bas deux partis politiques : le parti *progressiste* ou anglais, fondé par Cecil Rhodes, comprenant environ quatre vingt membres qui appuient le gouvernement de sir Gordon Spriggs ; le parti hollandais ou afrikander (Afrikander Bond) qui constitue une opposition parlementaire sérieuse et avec laquelle le gouvernement doit compter.

En vue d'avoir leurs coudées franches pour venir en aide à l'armée anglaise en Afrique, Milner, Spriggs et les *progressistes* obtinrent de leur maître, Chamberlain, que la constitution fût suspendue et que la loi martiale y fut substituée. Il y eut ensuite scission chez les progressistes : Spriggs et environ la moitié de ses partisans désirent rétablir le gouvernement constitutionnel aussitôt la guerre finie ; le Dr Smartt, collègue de Spriggs, et quarante progressistes, appuyés de Milner, voulant maintenir la loi martiale indéfiniment et se constituer en comité de salut public. La question fut soumise au gouvernement britannique qui décida contre Milner en faveur de Spriggs. La constitution fut donc rétablie, les chambres furent convoquées pour le 20 août prochain.

On voit la situation d'ici.

Depuis 18 mois le gouvernement dépense sans autorisation, d'une façon extravagante et il est maintenant fort en peine de justifier une bonne partie de ces dépenses ; un certain nombre de sièges électoraux sont vacants suivant les uns, occupés suivant les autres ; l'administration est dans un désarroi complet. Puis, le parti du pouvoir (*progressiste*) est désorganisé, il a perdu confiance en sir Gordon Spriggs ; il lui répugne (nous le croyons bien) d'aider ce dernier à régler certaines questions de finance, s'il doit, pour ces règlements, avoir aussi le concours des Hollandais. D'un autre côté, ceux-ci, sentant leur force, sont bien décidés à humilier les progressistes en les forçant à voter avec eux pour sauver le gouvernement dans la question d'argent et à le renverser ensuite quand il s'agira d'une des nombreuses questions touchant l'influence hollandaise et les intérêts afrikanders.

Le correspondant du *Times*, de Londres, à Cape Town, qui fournit ces renseignements, nous dit que la situation est extrêmement compliquée.

On est donc très inquiet chez Milner, Spriggs, Smartt & Cie.

C'est la rétribution qui commence pour l'abominable Milner, comme l'appelle M. W. T. Stead.

Le couronnement est définitivement fixé au 9 août et nous y enverrons de nouveau un détachement de douze ou treize militaires. Quand verrons-nous donc la fin de cette comédie coûteuse et ridicule ?

JÉRÔME AUBRY.

## Le fameux "tu quoque"

Dans le *Soleil* de samedi dernier on trouve un joli échantillon de l'argument *tu quoque*.

Plusieurs journaux ont émis l'opinion qu'il est peu convenable de voir M. Taschereau, associé de l'honorable M. Fitzpatrick, défendre Gaynor et Greene, les deux fugitifs américains dont on demande l'extradition.

Là-dessus, le *Soleil* répond :

" Il suffit cependant de jeter un coup d'œil sur ce qui s'est fait dans le passé, pour voir qu'invariablement, le ministre de la justice a toujours continué à faire partie du bureau d'avocats auquel il était attaché avant d'entrer en fonctions. "

Puis il entre dans quelques détails :

" Nos lecteurs ont tous entendu parler de la célèbre affaire Lamirande, ce Français dont l'extradition a été demandée par le gouvernement de son pays. "

" A cette époque, sir George-Etienne Cartier était procureur général des deux Canadas, ce qui équivalait à la position de ministre de la justice aujourd'hui. "

" Or, dans cette cause, le gouvernement français était représenté par MM. Pominville et Bétournay, les associés de sir G. E. Cartier, le grand apôtre du parti ! "

Vient ensuite la conclusion que voici :

" Si c'est un crime pour MM. Fitzpatrick et Archambeault de permettre à leurs associés de défendre Gaynor et Greene, que les journaux conservateurs jettent donc aussi de la boue à la figure de leur vieux chef. "

Il ne s'agit pas de jeter de la boue à la figure de qui que ce soit, mais de raisonner et de se montrer conséquent.

D'abord, faisons remarquer une différence notable entre le cas de Lamirande et celui de Gaynor et Greene.

D'après le *Soleil*, les associés de sir Georges Cartier représentaient le gouvernement français. Ils demandaient donc l'extradition du fugitif français.

Tandis que les associés de MM. Fitzpatrick et Archambeault défendent Gaynor et Greene. Ils combattent, par conséquent, le gouvernement de Washington.

Les associés du ministre de la justice qui appuient la demande d'un gouvernement étranger sollicitant l'extradition d'un fugitif se mettent dans une position beaucoup moins délicate que s'ils combattent la demande d'extradition. Dans le premier cas ils facilitent, peut-être d'une façon excessive, l'administration de la justice internationale ; dans le second, ils l'entravent de tout leur pouvoir.

Or le gros bon sens nous dit qu'il est moins pénible de voir les associés du ministre de la justice travailler dans le sens d'un gouvernement ami que d'être témoins de leurs efforts pour faire avorter la demande d'un gouvernement également ami.

Il y a là une question qui touche aux convenances, à la politesse internationale, question importante, par conséquent. Car s'il ne faut jamais faire des bassesses à l'égard des gouvernements étrangers, on doit éviter, avec non moins de soin, de leur faire des impolitesses, des grossièretés.

Or il nous semble qu'un gouvernement étranger, qui demande l'extradi-

tion d'un fugitif, doit voir avec peine et surprise l'intervention, contre lui, des associés du ministre de la justice du pays où se trouve ce fugitif.

Voilà pourquoi nous constatons qu'il y a une différence notable entre le cas de Lamirande et celui de Gaynor et Greene, et que cette différence n'est pas à l'avantage du ministre de la justice actuel du Canada.

Pour nous, la chose paraît évidente : les associés du ministre de la justice ne devraient jamais intervenir, dans un sens ou dans un autre, lorsqu'il s'agit de litiges où leur associé peut-être appelé, en tant que ministre de la justice, à donner son avis.

Or si nous ne nous trompons pas, dans les affaires d'extradition le ministre de la justice doit donner son avis ; — très certainement, il peut être appelé à le donner. Il ne convient donc pas que ceux qui forment avec lui un bureau d'avocats soient mêlés à ces affaires, à un titre quelconque.

Bien plus, nous dirons qu'il ne convient pas que le ministre de la justice continue à pratiquer comme avocat, soit seul, soit en société avec d'autres. Son titre de ministre de la justice, appelé souvent à intervenir, en sa qualité officielle, dans les affaires judiciaires, donne à lui-même, en tant qu'avocat, et aux avocats qui exercent leur profession en société avec lui, un avantage indu sur ses confrères du barreau et le place, par cela même, dans une situation très délicate.

La même observation peut s'appliquer avec moins de force, cependant, aux procureurs généraux des provinces et au solliciteur général du Canada ; et même, mais avec moins de force encore, à tous les ministres, indistinctement ; car tous ils occupent une position officielle qui peut leur donner un avantage sur les autres membres du barreau par l'influence plus ou moins grande dont ils doivent jouir auprès de leur collègue, le ministre de la justice, ou le procureur général.

L'idéal serait que les ministres de la couronne se contentassent de cette position, s'ils sont hommes de loi.

Mais si cela n'est guère possible à obtenir, il devrait être au moins interdit au ministre de la justice de pratiquer la profession d'avocat, par lui-même, ou par des associés. La convenance l'exige presque aussi impérieusement qu'elle impose aux avocats qui revêtent l'hermine le devoir de quitter la toge.

Si, le traitement du ministre de la justice n'est pas suffisant pour le mettre à l'abri de la nécessité d'exercer la profession d'avocat, que le parlement l'augmente, voilà tout.

Qu'on le remarque bien, nous parlons d'une manière générale et nullement du titulaire actuel, en particulier. Celui-ci ne fait que profiter d'une situation fautive qu'il n'a pas créée.

Et ceci nous amène à dire un mot de l'argument du *Soleil*, qui prétend que M. Fitzpatrick fait bien d'exercer la profession d'avocat, par lui-même et par ses associés, tout en remplissant les fonctions de ministre de la justice, parce que les bleus en ont fait autant !

Mais il est notoire que les rouges, tant qu'ils étaient dans l'opposition, ont toujours proclamé que l'administration des bleus n'était qu'une sentine

de favoritisme et de corruption ; que ce régime n'était qu'une longue suite d'abus ; que si jamais ils arrivaient au pouvoir ils mettraient hache en bois, feraient cesser tous les excès, toutes les injustices, et nous donneraient une administration aussi près de l'idéal que possible, et radicalement différente de celle de leurs adversaires.

Il est donc souverainement ridicule pour les journaux libéraux d'invoquer l'exemple des bleus pour justifier leurs propres manquements. Ils devaient "changer tout cela". Et s'ils ne sont au pouvoir à Ottawa et à Québec que pour continuer les abus qu'ils ont tant de fois dénoncés lorsqu'ils étaient dans l'opposition,

" Ça ne valait pas la peine, assurément, de changer de gouvernement "

## UN PIÈGE

Nous disions dans un de nos derniers articles que l'Impérialisme, le Chamberlainisme n'était guère plus à craindre, (1) mais qu'il était sage "d'avoir l'œil ouvert sur le Secrétaire des colonies et ses gouverneurs". En effet, nous ne serions pas justifiables, connaissant les projets centralisateurs, les innombrables moyens d'action, la ruse et la ténacité de M. Chamberlain, de ne pas toujours nous défier de ses plus insignifiantes innovations concernant les colonies. C'est pourquoi nous éprouvons quelque inquiétude au sujet de ce qui vient de se passer par rapport à l'imbroglio constitutionnel du Cap.

Sous prétexte que le gouvernement constitutionnel n'offrait plus de garantie suffisante au salut de la colonie, vu le grand nombre de Hollandais sympathiques aux Boers, lord Milner, à l'âme damnée de M. Chamberlain et gouverneur du Cap, du consentement du colonial office suspendit la constitution et lui substitua le régime militaire.

La colonie fut donc gouvernée d'après la loi martiale, les chambres ne furent plus convoquées, pour voter le budget et légiférer, la dépense ne fut plus contrôlée ; les lois civiles furent mises de côté et le pays fut administré à coup de proclamations. Il y a dix-huit mois que le parlement ne s'est pas réuni et que lord Milner règne en vrai dictateur, s'occupant à peine de ses ministres. Sir Gordon Spriggs, premier ministre de la colonie, avait bien consenti à ce changement, mais il avait toujours été d'opinion que le gouvernement constitutionnel fût rétabli aussitôt la paix faite. Un certain nombre de ses ministres, guidés par le Dr Smartt et appuyés par Milner, voulaient maintenir la loi martiale aussi longtemps, disaient-ils, qu'ils la

(1) Ici, il faut bien s'entendre : M. Chamberlain n'a pas réussi, et il ne réussira probablement pas, à faire mettre dans "le protocole", en blanc et en noir, ses projets concernant la défense de l'empire ; mais il ne faut pas se cacher le péril énorme qui nous menace toujours par suite du malheureux précédent que nous avons créé en envoyant des troupes en Afrique. Pourrons-nous empêcher la même folie de se répéter autant de fois que les impérialistes le voudront ? Ce sera, nous le craignons, extrêmement difficile.

croirait utile au rétablissement de l'ordre ; mais en réalité pour leur permettre de masquer leurs dépenses extravagantes faites en vue d'aider les Anglais dans leur guerre avec les Boers et pour organiser un système d'administration dont les Afrikanders seraient pratiquement exclus.

Sir John Spriggs refusa son concours à cette machination et le différend fut soumis au gouvernement britannique. M. Chamberlain appuya Milner, mais ses collègues soutinrent le premier ministre Spriggs. Le Secrétaire des colonies était donc battu.

C'est alors qu'il eut une de ces idées simples et plausibles en apparence mais rugées, trompeuses, machiavéliques comme lui même. Il obtint que les premiers ministres des grandes colonies fussent consultés à ce sujet. Naturellement, ceux-ci ont dû protester contre un semblable abus du pouvoir envers une des *self governing colonies* ; et le cabinet britannique vient de prononcer contre Milner qui, disent les dépêches, protestera à son tour en donnant sa resignation.

Nous avons sincèrement que nous n'aimons guère cette consultation des colonies touchant les affaires d'une autre colonie, cette immixtion de notre part dans le gouvernement d'un pays qui jouit comme nous du gouvernement constitutionnel, cette participation au gouvernement de l'Empire. Car si l'on admet ce principe, si cette consultation doit servir de précédent, nous admettons implicitement un droit dont nous ne voulons pas, celui de prendre part au gouvernement de l'Empire, droit qui comporte nécessairement un devoir, celui de contribuer à sa défense ; nous reconnaissons, qu'à l'occasion, les autres colonies seront consultées au sujet de nos propres affaires. Alors que devient le *Self government* ?

M. Chamberlain a tendu là un piège aux colonies ; celles-ci y sont tombées. Puissent elles n'avoir pas lieu de s'en repentir !

JÉRÔME AUBRY.

## Un ministre presbytérien et les écoles neutres

M. James R. Randall, dans sa lettre hebdomadaire que publie *The Catholic Columbian*, en date du 19 juillet, cite les paroles suivantes qu'a prononcées naguère le Rev. V. M. Woods, de Memphis, Tennessee, devant une réunion générale de la secte presbytérienne. Ces paroles sont à méditer :

" On prétend qu'aucun mal n'est fait aux élèves aussi longtemps qu'ils ne reçoivent aucun enseignement positivement mauvais. Jamais l'esprit de l'homme n'a conçu de théorie plus opposée à la philosophie. Elle est contraire à toute saine psychologie et à toute expérience humaine. Il vaudrait autant dire qu'on peut envoyer le cerveau et les muscles d'un élève à l'école, tout en laissant son imagination et son cœur à la maison. Si un enfant est élevé dans l'ignorance de Dieu, il deviendra un athée. Si on ne lui enseigne pas la loi morale, son caractère moral sera aussi peu développé que celui d'un païen. Aucune religion dans l'école, cela veut dire, tôt ou tard, aucune religion dans la famille. "

## LA PERSECUTION EN FRANCE

L'Indépendance Bretonne publie les détails suivants sur l'expulsion des religieuses, qui a eu lieu à Brélévéné, en vertu d'un décret de M. Loubet dont nous avons parlé :

M. Vaillant, sous-préfet, M. le commissaire de police de Lannion, ceints de leurs écharpes, M. Legrand, inspecteur primaire, accompagnés de 5 ou 6 gendarmes, sont arrivés à Brélévéné, le lundi 30 juin, à 6 h.  $\frac{1}{2}$  du matin. Les religieuses assistaient à la messe. On les fit prévenir et M. le sous-préfet leur expliqua ce dont il était question et leur donna l'ordre de rentrer à leur maison-mère, à Créhen.

—Laissez-nous, au moins, répliqua l'une des religieuses, la liberté de choisir le lieu de notre retraite.—Non, non, à Créhen ! lui fut-il répondu. Et l'expulsion fut faite. Les scellés furent apposés sur les classes, malgré les protestations de M. l'Horset, avoué à Lannion, mandataire de la propriétaire.

L'école de Brélévéné était très florissante ; elle comptait environ 250 élèves dont une soixantaine de pensionnaires. Celles-ci sont parties en pleurant ; les élèves externes sont également dans la désolation. La population est indignée.

L'école de Brélévéné était l'une des plus anciennes écoles de la région. L'établissement, propriété de la marquise de Mac-Mahon, est magnifique.

L'école maternelle est maintenue ; sa direction reste confiée à une religieuse. On dit que le sous-préfet a mis une certaine correction à accomplir sa besogne, et qu'il demandera le maintien des deux autres sœurs pour secourir celle qui reste à l'école maternelle.

M. le curé de Lannion, dès qu'il a su la triste nouvelle, s'est empressé de monter à Brélévéné, apportant aux religieuses expulsées des paroles de courage et reconfort.

L'Evenir du Puy-de-Dôme raconte ainsi l'exécution du décret de persécution à Chauriat :

Comme c'était prévu, les exécutions des onze écoles libres du Puy-de-Dôme, fermées par le décret dont nous avons déjà parlé, ont commencé hier. Comme aux beaux temps des fameux décrets du 29 mars, on avait mobilisé gendarmes, commissaires de police et serruriers.

C'est M. François, secrétaire général de la préfecture, qui a eu le triste honneur de procéder à la première expulsion. A 7 h. un quart du matin, il arrivait en voiture à Chauriat, canton de Vertaison, avec trois autres personnes dont un serrurier. Il se doutait d'avance qu'il ne trouverait pas à Chauriat un seul serrurier pour crocheter la maison des sœurs s'il le fallait : il ne se trompait pas.

En même temps que M. François, arrivaient à Chauriat, par la route de Billom, cinq gendarmes et un capitaine de gendarmerie. Aussitôt arrivé, M. François se rend à la maison d'école et y pénètre. Il n'y a qu'une sœur converse qui fait la cuisine. L'exécuteur des hautes-œuvres de M. Combes s'adresse à la sœur converse et demande la supérieure, qui se trouve à l'église

avec l'autre sœur. Il donne l'ordre qu'on aille les chercher rapidement, ce qui est fait.

Au bout de quelques minutes arrive la supérieure. M. François lui donne notification du décret ordonnant la fermeture de l'école. Mme la supérieure demande le temps d'enlever le linge et les objets qui appartiennent aux sœurs. D'un air rogue M. François accorde trois quarts d'heure, en annonçant qu'il va mettre les scellés sur les portes de l'immeuble.

Pendant ce temps la foule s'est amassée devant la maison d'école. Le propriétaire de l'immeuble où sont les sœurs arrive, pénètre dans la maison et fait entendre à M. François les plus vives protestations. Ce dernier, très pâle et très ému, répond qu'il exécute des ordres. L'instituteur et son adjoint arrivent à leur tour et pénètrent dans la maison des sœurs ; ils paraissent enchantés et se réjouissent de l'expulsion des sœurs. La présence de ces deux fonctionnaires, qui n'ont rien à faire ici, provoque dans la foule la plus vive irritation. Des cris se font entendre et ils n'ont rien de sympathique pour M. François et pour les instituteurs. Les gendarmes, qui ont mis pied à terre, maintiennent la foule à distance.

Voyant l'irritation augmenter de minute en minute, M. François, de plus en plus ému, donne l'ordre aux gendarmes de monter à cheval. Les gendarmes exécutent l'ordre et repoussent la foule.

Mais les trois quarts d'heure sont passés. Les religieuses n'ont pas encore terminé leurs paquets. M. François ne veut pas leur accorder une minute de plus et leur donne l'ordre de quitter la maison. Les sœurs quittent alors la maison et se retirent dans une famille qui leur donne l'hospitalité.

Puis, M. François appose les scellés sur les portes de l'immeuble et, toujours accompagné des gendarmes, quitte Chauriat.

L'école libre de Chauriat avait été ouverte récemment à la suite de la laïcisation de l'école communale. Elle était très prospère ; elle avait 75 élèves, tandis qu'il n'y en avait que 5 à l'école communale de filles. Il est plus que probable que les parents de ces 75 jeunes filles ne les enverront pas de sitôt à l'école laïque.

Quant à cette brutale expulsion, à cette violation du droit des gens, elle a causé la plus vive indignation parmi la population de Chauriat qui était profondément attachée à ses sœurs et voulait les garder.

Voici quelques détails donnés par le Nouvelliste du Nord sur les mesures prises à l'égard des écoles chrétiennes de Dunkerque et de Socx, commune de l'arrondissement de Dunkerque :

Lundi matin à 7 heures, M. Sauvage, commissaire central de police à Dunkerque, accompagné de M. Rougeron, commissaire de leur arrondissement, s'est rendu à l'école du Sacré-Cœur, tenue par les frères des écoles chrétiennes, rue du Milieu.

Quatre gendarmes gardaient les abords de l'école, et plusieurs agents étaient en permanence au poste du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Ces mesures, évidemment très exagérées, ont paru absolument ridicules

à la population.

A l'école, où se trouvaient Me Georges Dumont, avoué, représentant les propriétaires de l'immeuble, MM. l'abbé Denis, doyen de l'église Saint-Martin, l'abbé Swynghedauw, vicaire, le frère Eudype, directeur de l'école ; M. Sauvage a signifié le décret de fermeture portant la signature de M. Loubet.

M. Dumont a protesté en sa qualité de président du conseil d'administration de la Société civile de l'école libre du Sacré-Cœur, contre l'apposition des scellés sur les portes de l'établissement.

M. le doyen Denis a protesté au nom de la paroisse et M. l'abbé Choquet comme fondateur de l'école.

Les scellés ont été opposés. Les élèves seront répartis dans diverses écoles libres des frères, rue de Furnes et rue Sainte-Barbe.

La population est outrée de ces faits, qui constituent des actes de persécution mesquine et odieuse à la fois.

Lundi matin, à la même heure, le commissaire spécial à la gare de Dunkerque s'est rendu à Socx et a procédé à la fermeture de l'école libre de cette commune dans les mêmes conditions qu'on y avait procédé à Dunkerque.

Les scellés ont été apposés et l'on ne signale aucun incident. Nous ignorons la détermination qui sera prise par les propriétaires de ces établissements.

— Voici d'autres détails, sur d'autres attentats :

Tigy (Loiret) — Lundi, dès six heures du matin, les gendarmes de Jargeau se sont présentés chez les Sœurs de la Providence et ont sommé les sœurs de quitter une maison où elles donnaient, depuis cinquante-cinq ans, une éducation appréciée de tous.

L'une d'entre elles, la sœur Saint-Merry, directrice de l'école maternelle, a élevé, on peut le dire, toutes les générations de Tigy.

Les bonnes sœurs ont dû laisser leur déjeuner tout préparé ; quant aux enfants qui se sont présentés pour entrer, ils ont dû rebrousser chemin les larmes aux yeux.

Chacune des trois sœurs de Tigy a reçu l'injonction : 1° de se séparer immédiatement de ses compagnes ; 2° de choisir un domicile distinct de leur domicile ; 3° si elle partait pour la maison-mère, d'indiquer soigneusement la gare de départ et l'itinéraire qu'elle suivrait.

Vosges et Meurthe-et-Moselle. — Le fameux décret a été appliqué dans les Vosges et dans Meurthe-et-Moselle avec brutalité. Dès les sept heures du matin, dimanche, commissaires, gendarmes, se sont présentés chez les sœurs de Saint-Amé, Tendon, Lunéville et Arracourt, les sommant de déménager immédiatement et de quitter leur maison, voire même la localité, et les scellés ont été apposés sur toutes les portes.

Caudes - de - Fenouilledes (Pyrénées-Orientales). — L'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes a été fermé. Les Frères n'ont pas voulu partir ; les gendarmes les ont expulsés manu militari.

Nous pourrions remplir le journal de citations de ce genre, car l'odieux décret a été exécuté, avec plus ou moins de brutalité,

sur un grand nombre de points de la France. Mais en voilà assez pour montrer dans quel état pitoyable se trouve la France sous le régime maçonnique. Et dire que les Français ne peuvent pas ou ne veulent pas se couer ce joug odieux !

## Fêtes de charité

M. François Veillot a publié naguère, dans l'Univers, le bel article que voici :

Certes l'élan qui a ouvert les bourses et jeté des millions aux sinistrés de la Martinique a été superbe et généreux.

Cependant, pour grossir le total des souscriptions spontanées, l'on a donné encore ce qu'on ose appeler, en profanant un nom très saint, des fêtes de charité. Des représentations, des concerts, des kermesses ont été organisés, de toutes parts, au profit des victimes. On a dansé, on a bu, on a ri, on a savouré de jolie musique et contemplé de beaux spectacles, à propos d'une catastrophe où quarante mille personnes avaient succombé d'une mort affreuse. On s'est livré à des dépenses inutiles afin de porter secours aux malheureux qui ont vu périr jusqu'au sol où reposait leur maison et jusqu'au terrain qui portait leur récolte. On s'est joyeusement diverti pour se montrer compatissants envers ceux qui pleurent. Cette coutume a beau être ancienne et devenue banale, elle a beau être aujourd'hui si répandue que nombre de braves gens ne comprennent plus même qu'on s'en puisse choquer, nous ne saurions nous habituer pour notre part à ces scandales.

Nous reconnaissons encore une fois que le scandale a été moins criant ces jours derniers, qu'il ne fut jadis en d'autres rencontres. En présence des aumônes on n'avait pas si grand besoin de cette charité factice et frelatée.

Mais pourquoi donc alors, a-t-on trouvé opportun d'y recourir ? L'occasion n'était-elle pas excellente, au contraire, de rompre avec cet usage, indigne en vérité d'un peuple orgueilleux de son âme et de sa civilisation, plus indigne encore d'une race qui a l'honneur de porter dans le sang quatorze siècles de christianisme ? Au surplus, le scandale ne se mesure point par le nombre et l'éclat des fêtes. Il est aussi profond dans un seul divertissement que dans plusieurs. En se multipliant, il peut indigner davantage ; il ne devient pas essentiellement plus mauvais !

A coup sûr, nous n'ignorons pas l'éternelle objection que l'on présente en faveur de ces réjouissances. On a besoin d'argent ; on a besoin d'en trouver tout de suite, on a besoin d'en recueillir beaucoup. En organisant un concert, une représentation théâtrale, un spectacle forain, on est sûr d'attirer les badauds, comme alouettes au miroir, on est certain, par conséquent, de réunir en quelques heures une somme considérable. Là-bas, les victimes hurlent de misère et de faim. Que leur importe après tout, qu'on ait distribué du rire et de la joie, pour arracher à l'égoïsme des heureux, à la soif de plaisir des joisseurs, le morceau de pain qui va les retenir à la vie ? On n'hésite donc pas. On ouvre à deux

battants les portes du bal et l'on jette aux miséreux l'argent des danseurs.

Nous confessons que l'argument a du poids. Mais nous demandons alors, en premier lieu, qu'on ait au moins la pudeur de ne pas accorder à ces amusements honteux le nom de la charité. Nous demandons qu'on ne prostitue pas ainsi ce nom radieux et grand, l'un des plus beaux que Dieu ait placé sur la lèvres des hommes. Nous ne voulons pas qu'on donne aux oisifs et aux curieux l'illusion d'accomplir une action généreuse en profitant d'un deuil public pour s'abandonner à la joie.

La charité, comme on l'abaisse et comme on la défigure et comme on l'injurie ! Mais nous ne croyons pas qu'on lui puisse infliger d'insulte plus grave et plus cruelle que de donner pour masque à des divertissements qui constituent le plus flagrant oubli de la vraie charité.

La vraie charité, devant l'horreur et l'émotion d'une catastrophe immense, arrête au contraire les jeux et les plaisirs, pour en distribuer le prix aux malheureux. La vraie charité n'entend pas de concert ou de vaudeville au profit des victimes ; elle assiste à la messe à leur intention !

En second lieu, si l'argument que nous avons rappelé explique ou excuse, — on ne saurait dire en effet qu'il justifie, — cet abus scandaleux, comment ne voit-on pas qu'il porte une longue accusation contre la société ? Quoi donc ! La société serait si basse, pour lui arracher ses aumônes, il faudrait descendre à de tels moyens ! Comment ! au lendemain d'un désastre inouï, qui remplit d'horreur et qui couvre de deuil la nation tout entière, en présence de ces malheureux, nus et sans abris, qui crient de détresse au milieu de leurs foyers en ruine et de leurs parents morts, il faudrait, pour réunir les secours indispensables, organiser des réjouissances publiques !

Il faudrait pour attirer les yeux sur les décombres et sur les cadavres élever, au milieu d'eux, des salles de danse ! Et tout un peuple, insensible à tant de ravages, et à tant de douleurs, irait, au même instant, se ruer dans les lieux de plaisirs !

Non ! cela n'est pas possible et cela n'est pas vrai ! Nous aimons mieux croire que les organisateurs de ces réjouissances en les prétendant nécessaires colonnient la société !

Car, si vraiment la société française en était à ce point d'égoïsme et d'indifférence, il faudrait désespérer de l'avenir, et toutes les persécutions dont on nous menace seraient moins redoutables aux destinées de notre pays que cette lâcheté, cette insouciance et ce prurit de plaisir dont nous serions gangrenés jusqu'aux moelles.

Mais, encore une fois, nous ne pouvons admettre, — et les souscriptions recueillies sont là pour nous donner raison, — que l'objection, par laquelle on prétend justifier ces fêtes méprisables, ait un fondement réel.

Mais, alors, si l'argument est vain, ces divertissements n'ont plus d'excuses. Et pourquoi, donc, en ces conditions, éterniser un scandale, qui n'offre pas même l'avantage d'apporter aux victimes un secours qu'elles ne trouveraient pas autrement ? Qu'on en

finisse, une fois pour toutes avec cette coutume barbare, et qui nous semblerait déjà trop inhumaine, si nous la retrouvions dans l'histoire du paganisme !

## L'Eglise orthodoxe et l'Eglise anglicane

(Des Annales catholiques.)

Chaque année, l'évêque anglican qui réside à Gibraltar fait une tournée dans son diocèse, qui est loin d'être petit, puisqu'il comprend toutes les colonies anglaises de la Méditerranée. Ce prélat fait ce voyage pour accomplir auprès de ses coréligionnaires les fonctions religieuses que l'évêque anglican s'est réservées. Cette année, vers le mois de mars, il est arrivé ainsi jusqu'à Constantinople, et il a profité de sa présence dans cette ville pour aller présenter ses hommages au patriarche œcuménique. La presse d'Orient, surtout la presse grecque, a attribué une certaine importance à cette visite : elle a prétendu que la visite de l'évêque anglican n'avait d'autre but que l'union entre l'Eglise orthodoxe et l'Eglise anglicane. Il doit y avoir quelque chose de fondé, puisque l'année dernière il y a eu échange de lettres assez sympathiques entre l'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, et Joachim III, patriarche de Constantinople. Le premier dignitaire de l'Eglise anglicane daigne avertir le patriarche du transfert du chef clerc de l'Eglise anglicane à Constantinople à un autre service de l'Eglise d'Angleterre en Egypte, et dans cette lettre, datée du 29 septembre 1901 et publiée dans le *Moniteur oriental*, il parle des bons sentiments qui unissaient jusqu'à présent, par un lien d'affection et d'estime, l'Eglise d'Angleterre avec le Patriarcat dont Sa Sainteté est le chef et désire que ces bons sentiments continuent à se développer. Le patriarche œcuménique répondit à cette lettre le 1er octobre suivant ; après avoir remercié le prélat anglais de sa délicate attention, il lui dit : "Nous aussi, nous sommes animés du même désir ardent de continuer et de développer, pendant les jours de notre pontificat, les relations amicales des deux Eglises et nous en espérons les résultats les plus favorables".

Pendant que les dignitaires des deux Eglises protestaient ainsi de leurs sentiments d'amitié réciproque, la feuille officielle du patriarcat publiait le protocole d'une commission constituée à l'effet d'étudier la question du rapprochement de l'Eglise orthodoxe d'Orient avec l'Eglise anglicane. La commission rappelle que l'Eglise anglicane a exprimé officiellement, en 1723, le désir de s'unir avec l'Eglise d'Orient et que ce désir a été réitéré en 1867 et 1868 par l'archevêque de Canterbury, feu Archibald Campbell. A la suite des pourparlers qui eurent lieu à cette époque, l'évêque de Salisbury rédigea une profession de foi de l'Eglise anglicane touchant les questions sur lesquelles il y a divergence avec l'Eglise orthodoxe. — Ces pourparlers n'aboutirent point au résultat désiré, mais il y eut néanmoins toujours échange de

bons sentiments entre les deux Eglises. Il y eut même, il y a deux ans, une certaine entente sur le terrain ecclésiastique et religieux. Cette entente concernait, d'un côté, l'enterrement des orthodoxes dans les localités où il n'existe pas de prêtres orthodoxes, et de l'autre, l'enterrement des protestants dans les localités où il n'existe pas de pasteurs protestants. Les prêtres orthodoxes pourront, à l'avenir, présider à l'enterrement des protestants et vice versa. Il y eut même des cas où les pasteurs protestants, en Australie par exemple, ont baptisé les enfants des orthodoxes.

Ces exemples nous prouvent qu'on n'y regarde pas de si près, ni chez les Grecs ni chez les Anglais. Cela ne nous étonne guère de la part des protestants anglais, mais cela nous étonne quelque peu de la part de la soi-disant orthodoxie, qui se vante à chaque instant d'avoir conservé seule la doctrine des Apôtres et des sept premiers conciles œcuméniques dans toute sa pureté. Quand l'Eglise catholique, par l'organe de son illustre pasteur Léon XIII, l'invite à revenir à l'unité des premiers siècles, c'est alors surtout qu'elle fait parade de sa fidélité à la doctrine apostolique ; il n'en est pas de même dans ses relations avec l'anglicanisme ; là elle se montre bien peu apostolique dans sa manière d'agir, puisqu'elle fraternise sur le terrain religieux avec des descendants de Luther et de Calvin et qu'elle se fait remplacer par leurs ministres dans certaines cérémonies. Les concessions qu'elle fait pour gagner les bonnes grâces des Anglais sont, à nos yeux, déjà une preuve qu'elle ne peut pas être la véritable Eglise apostolique, et si un jour elle devait s'unir avec l'Eglise anglicane, ce que nous ne croyons pas, c'est qu'elle serait devenue elle-même protestante. Nous croyons donc que cette union ne s'accomplira pas, mais bien plutôt avec l'Eglise romaine, dont elle n'est séparée sérieusement que par les questions du Filioque et de la suprématie pontificale.

Mais toujours est-il qu'il y a des négociations entre Londres et Constantinople. Quelle peut en être la raison ? On se trouve petit vis-à-vis de l'Eglise catholique et de la papauté, et alors, pour se rendre formidable, on cherche des alliances là où l'on en trouve. Au XVIIe siècle, le patriarche Cyrille Lucaris avait déjà recherché l'alliance protestante, il avait même rédigé une profession de foi conforme aux théories de Calvin. Mais quand le roi de France envoya à son successeur Parthénien le prêtre grec catholique Athanase le Rhéteur pour traiter de l'union des Grecs avec les Latins, ce dernier fut très bien reçu, le patriarche réunit un synode qui condamna les erreurs de son prédécesseur et prononça même l'anathème sur sa profession de foi. Si par impossible l'union avec l'anglicanisme s'accomplissait, on accepterait donc ce qu'on a anathématisé, il y a deux siècles, car la doctrine de l'anglicanisme s'identifie avec celle de Calvin. Tout coule de la même source, de la pseudo-Réforme de Martin Luther. Comme nous l'avons dit, on veut en imposer à l'Eglise romaine et c'est la seule raison qui détermine certains

dignitaires grecs à rechercher l'alliance de l'anglicanisme ; l'un d'entre eux l'a avoué sans détour à un prêtre catholique qui réside à Constantinople. Nous espérons que toutes ces manœuvres seront vaines, car actuellement il paraît une foule d'ouvrages en Orient, notamment en Russie, traitant surtout des questions qui séparent l'Orient de l'Occident catholique. L'attention du monde qui recherche sérieusement la vérité est donc portée vers Rome. C'est de la solution de ces questions que dépend le salut de l'Orient, n'en déplaise aux politiciens de l'anglicanisme et de l'orthodoxie.

## Mgr Merry del Val

Nous extrayons ce qui suit de la lettre d'Angleterre, de M. F. de Bernhardt, à la *Croix*, de Paris :

Ce n'est pas la première fois que Mgr Merry del Val vient à Londres. Il avait accompagné Mgr Sambucetti lorsque ce dernier était venu apporter à la reine Victoria les félicitations de Léon XIII à l'occasion de son Jubilé. En faisant choix de l'archevêque de Nicée pour le représenter en cette circonstance, le Souverain Pontife se proposait de faire connaître au roi et aux catholiques d'Angleterre un prélat sur lequel on prête au Saint-Siège des desseins ultérieurs, dont on parle à mots couverts depuis quelque temps. Mgr Merry del Val, fils d'un ambassadeur d'Espagne à la cour du Vatican et d'une mère anglaise, parle admirablement l'anglais. Il serait question de faire de lui le coadjuteur du cardinal Vaughan, qui est septuagénaire et dont la santé est chancelante, — avec future succession au trône archiepiscopal de Westminster.

Quoi qu'il puisse y avoir de fondé dans cette supposition, il est certain que l'archevêque de Nicée a produit une profonde impression sur les Anglais. Sa belle prestance, sa vive intelligence, son exquise affabilité lui ont concilié l'admiration et la sympathie universelles.

C'est égal, un envoyé du Pape reçu à la cour d'Angleterre, un archevêque catholique portant publiquement à Londres le costume de son rang, monté dans les carrosses du roi et accueilli avec honneur et cordialité dans les salons de la plus haute société britannique, c'est là un spectacle nouveau qui n'a rien de banal et qui doit faire grincer des dents à tous les suppôts des Sociétés bibliques.

## LE RECORD DE LA MARCHÉ A RECOLONS

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris, en date du 9 juillet :

Nous ne parlons jamais du duel, acte criminel au point de vue de la conscience, odieux quand il entraîne la mort d'homme, ridicule quand il se borne à essayer d'égratigner deux épidermes. Pour une fois, cette règle du silence peut subir une exception.

Ces jours derniers, le rédacteur en chef d'un journal ministériel de la Roche-sur-Yon, le *Bleu de Vendée*, qui

outrage sans discontinuer la religion dans ce qu'elle a de plus sacré, et les honnêtes gens dans ce qu'ils ont de plus cher, se voyait acculé à rendre raison par les armes à un officier moins tolérant qu'un simple curé vis-à-vis du plumitif insulteur.

A peine devant l'épée de son adversaire, celui-ci prit une attitude si résolue qu'en six minutes, c'est le procès verbal signé des quatre témoins qui le constate, il avait fait un trajet de cent vingt-cinq mètres....., en arrière. Il serait allé au bout du monde si, d'un commun accord, les témoins n'avaient décidé de reprendre le combat par le commencement, avec cette condition que trente mètres seraient donnés une fois pour toutes à chacun des adversaires pour rompre.

Et l'histoire recommença : c'est-à-dire qu'au bout d'un instant, le journaliste comptait à son actif vingt-sept mètres de plus de marche à reculons. On l'avertit qu'une fois les trois derniers mètres franchis, il serait disqualifié : quelques secondes plus tard, la limite était largement dépassée, et, du coup, le combat prenait fin.

Mais l'intrépide a gardé sa plume : le bon Dieu, les curés, les religieuses et, en général, les honnêtes gens n'ont qu'à bien se tenir.

## A NOS LECTEURS

Avec le présent numéro, la *Vérité* complète sa vingt et unième année.

Comme nous l'avons annoncé dans le numéro du 12 juillet, notre journal ne commencera sa vingt-deuxième année qu'après le mois d'août. Le prochain numéro paraîtra le 6 septembre.

Plusieurs de nos lecteurs nous ont écrit, et nous les en remercions, pour approuver notre projet de prendre un congé ; aucun ne nous a manifesté le moindre mécontentement. Nous avons donc raison de croire que, pour les raisons données, la suspension de la *Vérité*, pendant le mois d'août, ne serait pas mal vue de nos abonnés.

Maintenant, il ne faut pas que ceux qui ont des arrérages d'abonnement sur la conscience s'imaginent que cette suspension momentanée de la publication du journal les dispense de l'obligation de payer ce qu'ils nous doivent. Au contraire, cette disparition passagère de la *Vérité* devrait plutôt leur faire faire des réflexions salutaires, dans le genre de celle-ci, par exemple : Si tous payaient leur abonnement aussi peu régulièrement que moi, la *Vérité* serait forcée de disparaître définitivement !

À la reprise de la publication du journal, au mois de septembre, nous aurons de fortes sommes à déboursier. Nous exprimons donc l'espoir que pendant les vacances les retardataires, jusqu'au dernier, se feront un devoir de payer ce qu'ils doivent, et qu'à notre retour des montagnes nous trouverons la caisse de la *Vérité* remplie jusqu'aux bords.

Qu'on veuille bien ne pas prendre prétexte de la suspension du journal pour tarder davantage à se mettre en règle avec l'administration. Si la rédaction va chômer un peu, la caisse restera ouverte.

## A PROPOS DES ETUDES CLASSIQUES

### La haine du latin et la haine du catholicisme

Monsieur le directeur,

Tous les esprits sérieux, des siècles durant, s'étaient accordés à reconnaître et à proclamer en toute occasion qu'il n'y a pas d'éducation vraiment solide possible sans une étude approfondie des langues grecque et latine. Même au seul point de vue de la formation littéraire, les études classiques ont continué d'avoir, aux yeux de beaucoup de gens, même de gens parfois en dehors de l'Eglise, une importance majeure.

L'abbé Girard s'exprime ainsi :

“ Que la médiocrité et la paresse s'en indignent tant qu'elles voudront, il faut le dire hautement, et le dire avec la force que donnent des siècles d'expérience : point d'érudition solide, point de lumière sûre en fait d'ouvrages de génie et de goût, sans la connaissance des anciens et de leurs langues. ”

Et, à son tour, M. Guizot, un protestant :

“ Pour sentir, pour goûter nos chefs-d'œuvre nationaux, il faut avoir appris de bonne heure à sentir, à goûter les chefs-d'œuvre antiques, qui leur ont servi de modèles... Le bon sens élevé, le goût pur, qui caractérisent les lettres françaises, ont pris leur source dans la solidité, dans la généralité des études classiques. Toutes les fois que ces études ont déchu, on a vu déchoir le goût national ; toutes les fois qu'un public étranger à la connaissance de l'antiquité a envahi le monde littéraire, la littérature nationale s'est corrompue. ”

Rappelons encore une fois l'important témoignage du comte Joseph de Maistre, ce lutteur infatigable contre l'idée révolutionnaire sur tous les terrains :

“ Observez, dit-il, la sagesse de nos anciens. Tout le monde — j'entends dans les classes distinguées — devant savoir bien penser, bien parler et bien écrire, ils avaient borné à ces trois points l'éducation générale. Ensuite, chacun prenait son parti et s'adonnait spécialement à la science particulière dont il avait besoin. Jamais ils n'avaient rêvé qu'il fallût savoir la chimie pour être évêque, ou les mathématiques pour être avocat. La première éducation (il s'agit de celle qui se donnait dans les collèges et les petits séminaires) ne passa jamais les bornes que je viens d'indiquer. Ainsi furent élevés Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, Fénelon, Bossuet et mille autres : ce qui prouve bien que cette manière n'était pas propre qu'à gâter et à râtir l'esprit, comme disent les discoureurs de ce siècle. ”

Aux noms que vient de citer de Maistre, on pourrait aujourd'hui ajouter le sien, entre autres.

La même grave autorité, parlant spécialement de la Rhétorique :

“ C'est dans cette classe seulement que l'on commençait à s'exercer dans la langue du pays, parce qu'on pensait universellement qu'il fallait étudier l'antique avant de se mêler de peindre et de sculpter. ”

De Maistre, on le sait, parle ici, non de l'étude élémentaire et grammaticale du français, mais des exercices de composition littéraire en cette langue, exercices qui supposent nécessairement une étude sérieuse et approfondie déjà faite des modèles classiques que

l'on chercherait vainement ailleurs que chez les anciens.

C'est, répétons-le, d'après cette méthode infiniment rationnelle, que furent formés, par exemple, les Bossuet, les Fénelon, les Bourdaloue, les Racine, qui, pour le redire en passant, savaient assez bien leur français et l'écrivaient aussi passablement. La même remarque s'applique aux meilleurs auteurs des autres pays d'Europe.

Qu'on ne nous oppose point un Shakespear, comme on l'a déjà fait, pour prouver qu'il n'est pas impossible de se dispenser de la formation classique : car Shakespear, au contraire, témoigne hautement en notre faveur. En effet, que n'eût pas été le grand poète anglais avec la culture des anciens, avec leur goût irréprochable et le poli de la forme antique qui ont fait d'eux des modèles ?

Ses qualités supérieures, sa grandeur, tout le monde en convient, c'est à son génie qu'il le doit exclusivement : mais ses défauts, qui sont aussi frappants que nombreux, sont tous attribuables à son éducation littéraire incomplète. Son caractère, ses créations, ses pensées, ses sentiments, son style : tout l'homme, chez lui, porte l'empreinte de je ne sais quoi d'inculte, de grossier même et de sauvage. A l'époque où il écrivait, Shakespear, on le conçoit aisément, a pu plaire aux Anglais ; et, encore de nos jours, il ne manque pas d'admirateurs chez les Anglais et nos voisins les Américains : mais allez donc le faire goûter et aimer, tel qu'il est, chez les nations plus cultivées de l'Europe (1) ?

Si, dans une traduction habilement faite, l'on n'a eu soin d'en adoucir un peu le tour, d'en polir la forme, d'en régler les allures générales du style, les passages les plus remarquables de ses œuvres ne sauraient être lus ou entendus sans choquer l'oreille et le bon goût, nous ne disons pas seulement des lettrés, mais encore des classes populaires.

Voilà des faits qu'il n'est permis à personne, parlant littérature, d'ignorer : nous pourrions en citer d'autres aussi probants, pour montrer ce que l'on gagne, même au point de vue purement littéraire, à s'éloigner de la formation classique, qui est une vieille et toujours vénérable tradition dans l'Eglise, particulièrement. A quel genre vulgaire, bas, ignoble ne sont pas descendus Zola et ses disciples, souvent des gens d'un talent réel, pour avoir voulu suivre d'autres méthodes et marcher par des sentiers nouveaux ? Ce qui est vrai, même lorsque ces auteurs abandonnent les sujets immoraux et entreprennent de traiter les sujets les plus saints ; témoin Huysmans, par exemple, qui, dans sa vie de sainte Lidwine, a mêlé à des beautés de fond et de forme de premier ordre des défauts qui étonnent dans un écrivain supposé au fait des règles élémentaires du bon goût, au moins.

Toujours on a vu l'Eglise et ceux qui

(1) On connaît le zèle déployé de nos jours en certains quartiers pour déprécier les peuples de race latine, les premiers enfants de la civilisation chrétienne que le protestantisme n'a pas réussi à déformer tout à fait : c'est en grande partie le secret de l'antipathie des peuples de race saxonne contre les latins.

s'inspirent de son esprit, déployer un véritable zèle en faveur des études classiques.

Sans parler des efforts extraordinaires de Pie IX pour maintenir et affermir de plus en plus la pratique des hautes études littéraires, Léon XIII, le 4 août 1879, c'est-à-dire dès le commencement de son pontificat, signalait, dans son encyclique *Aeterni Patris*, un des besoins les plus pressants des temps actuels, une étude sérieuse de la philosophie, et, par là même comme préparation indispensable, un *cours solide* de grammaire et de littérature : car il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre qu'il ne suffit pas pour cela d'un peu de grammaire et de traduction sous la direction d'un maître.

Et ceci m'amène à dire un mot au sujet d'une proposition que j'ai lue dans la *Vérité* du 5 juillet, savoir que la haine du latin et la haine de l'Eglise sont sœurs.

Quelqu'un a demandé, dernièrement, sur quoi s'appuie cette affirmation.

Veillez me permettre un mot de réponse.

A vrai dire cette affirmation n'est pas de la *Vérité*. Vous n'avez fait que répéter ce qui a été dit cent fois avant vous.

C'est là d'ailleurs une de ces grosses vérités qui s'imposent à tout lecteur d'histoire tant soit peu attentif.

Si quelqu'un doute de l'exactitude de cette proposition, il n'a qu'à lire l'excellent ouvrage du P. Cahour S. J. sur *Les Etudes classiques et les Etudes professionnelles*. Il est facile de recourir à ce livre ; mais pour la commodité de votre contradicteur, je vais en citer quelque chose :

“ Nous verrons, dit le P. Cahour en commençant, le philosophisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans son plan d'attaque contre le catholicisme, frapper d'une main les études classiques et, de l'autre, protéger le développement des études mathématiques et professionnelles ; bannir le latin des séminaires, après l'avoir banni des collèges ; méditer la régénération de la France par l'oubli des langues anciennes. ”

Venant ensuite aux détails, le R. Père montre, l'histoire en main, qu'il en fut exactement ainsi. Puis, voici comment il résume sa preuve déjà si fortement documentée :

“ Le plan d'Alembert, qui ouvrait la marche, fut : moins de latin dans les collèges, beaucoup de géométrie. Le plan de Bancal fut vingt ans plus tard : plus d'études classiques, plus de *lycées*, c'est un mot grec ; tout pour les études mathématiques et industrielles. Puis vint le plan de Talleyrand : plus de latin, même en théologie : les élèves du sacerdoce étudieront l'arpentage, la botanique et quelques principes d'hygiène pour le bien-être de leurs futurs paroissiens — aujourd'hui on ajouterait : et la tenue des livres. Enfin, le plan de Michel Lepelletier fut la dernière conséquence : tout aux arts mécaniques et à l'industrie ; les collèges seront dans les manufactures. ”

Si quelqu'un hésitait encore à voir dans la haine du latin la haine de l'Eglise, de la religion, il n'aurait qu'à lire le rapport de Chaptal sur les mesures à prendre pour rétablir les études. Ce mémoire, publié en 1799, contient un aperçu historique fort intéressant sur la guerre faite aux études classi-

ques et sur le triomphe, longtemps projeté par les impies, des études scientifiques et professionnelles, triomphes qui devaient tout simplement remplacer la Foi par la Raison, les traditions et les méthodes anciennes par des méthodes modernes et des procédés nouveaux destinés à faire du XIXe siècle le siècle des lumières.

La lutte contre le latin s'est continuée jusqu'à nos jours : en 1880, le franc-maçon Jules Ferry rayait le thème latin des programmes de l'Université de France. Vers la même époque, en Belgique, le vénérable frère de la loge maçonnique de Bruxelles, M. Van der Kindere, soutenait publiquement qu'il fallait former des hommes modernes, supprimant les "humanités" proprement dites, comme étant trop "abus d'un autre âge," "trop moyenâgeux". Le temps consacré au grec et au latin devrait, suivant lui, être employé à l'étude des langues modernes, de tout ce qui est moderne, pratique. On sait assez ce que cela veut dire dans la bouche d'un franc-maçon.

Quiconque, après cela, ne voit pas encore que la haine du latin et la haine de l'Eglise sont bien véritablement sœurs, est malade, et le caractère de sa maladie nous laisse malheureusement peu d'espoir de le voir jamais guérir : la cécité intellectuelle cède encore plus difficilement aux remèdes que la cécité physique.

Le conseil de réduire l'étude du latin à un peu de grammaire, est donc un mauvais conseil : on voit trop où cela tend ; et personne ne devrait le mieux voir qu'un homme d'Eglise.

X.

## DEUX REFLEXIONS DE L'ÉVÉNEMENT

L'Événement de Québec, en date de samedi dernier, publie des réflexions. En voici une :

"Le pays du mariage a cela de particulier, que les étrangers ont envie de l'habiter, et les habitants naturels voudraient en être exilés."

Cette réflexion est d'un pessimisme exagéré ; elle est fautive, par conséquent. Elle généralise trop.

Qu'il y ait des mariages malheureux, c'est incontestable.

Il y en aurait beaucoup moins si tous ceux qui embrassent l'état du mariage y entraient avec des idées plus chrétiennes et moins mondaines ; si les journaux parlaient du mariage comme on doit parler d'un sacrement de l'Eglise : avec respect.

Les titres déplorables qu'on voit si souvent dans nos feuilles catholiques : "Un joli mariage", "un mariage fashionable", etc., sont de nature à faire considérer le mariage chrétien comme une simple fonction sociale.

Lorsque les parties contractantes occupent un certain rang dans la société, on dit que c'est un joli mariage ; si le rang est un peu plus élevé, le mariage devient fashionable.

C'est une sottise.

Lorsque nos journaux donneront au peuple une éducation chrétienne et non païenne, au sujet du mariage, il y aura, sans doute, moins de ménages malheu-

reux.

Toutefois, grâce à l'enseignement de l'Eglise, qui ne parle jamais de jolis mariages ou de mariages *fashionables* ; grâce aux saines traditions créées au sein de grand nombre de familles par cet enseignement, et que l'enseignement mondain n'a pas pu entièrement détruire, il se forme encore beaucoup d'unions heureuses que les intéressés ne voudraient pour rien au monde voir briser.

La réflexion de l'Événement, encore une fois, est fautive et malsaine.

\*\*\*

Voici une autre réflexion cueillie dans le même numéro du même journal :

"Si ceux qui sont ennemis des divertissements honnêtes avaient la direction du monde, ils voudraient ôter le printemps et la jeunesse — l'une de l'année, l'autre de la vie."

Les ennemis des divertissements honnêtes ! — en existe-t-il réellement en ce pays ? — S'il y en a, ils sont si rares qu'ils constituent une quantité négligeable ; et c'est un enfantillage de parler de ce qu'ils voudraient faire, s'ils avaient la direction du monde.

Puisqu'on veut faire des réflexions à ce sujet, il serait plus pratique, semble-t-il, de parler de ceux — beaucoup plus nombreux — qui prônent comme divertissements honnêtes des choses qui ne le sont pas.

## LA REPOSE DU VATICAN

— AU —

### Gouvernement de Washington

Nous trouvons dans *The Catholic Universe*, de Cleveland, Ohio, et dans d'autres journaux catholiques des Etats-Unis, la substance de la réponse du Vatican à la note du gouverneur Taft demandant l'expulsion des ordres religieux des Philippines.

La réponse est conciliante quant à la forme, mais ferme quant au fond. C'est le non *possimus* traditionnel. "Le Vatican, dit cette réponse, ne peut pas accepter la proposition de rappeler les religieux dans le temps fixé par la note de M. Taft. Ce rappel n'étant pas imposé par des raisons de force majeure, il serait contraire aux droits garantis par le traité de Paris (entre les Etats-Unis et l'Espagne), et mettra le Saint-Siège en conflit avec l'Espagne."

Quelle leçon, faite poliment, à l'Oncle Sam ! C'est lui dire, en termes diplomatiques, qu'il a demandé au Vatican de l'aider à violer un traité, à commettre une criante injustice !

La réponse ajoute :

"Si les Etats-Unis ne peuvent pas ordonner le départ des religieux, comment le Pape peut-il le faire ? Surtout aujourd'hui qu'il est prouvé que toutes les accusations portées contre les ordres religieux sont en partie fausses, en partie exagérées, et en partie inexactes."

Ayant ainsi défendu l'honneur des moines, scandaleusement calomniés par les sectes, et sauvegardé le droit de propriété et la foi des traités, le Vatican propose au gouvernement des Etats-Unis une série de concessions sur les questions où une transaction est possible.

Il va sans dire que le gouvernement accepte toutes les concessions offertes et tâchera, probablement, d'en obtenir d'autres. A l'avenir, les négociations auront lieu à Manille, entre un Délégué apostolique et les autorités américaines.

La réponse de M. Taft à la note du Vatican est sublime : "Nous ne voulons pas, dit-il, violer les conditions du traité de

Paris ; nous n'avons pas en vue l'éviction forcée des religieux, mais la RETRAITE VOLONTAIRE de certaines personnes de nationalité espagnole qui, dans le passé, ont provoqué l'antagonisme des habitants, de la laïcité catholique et du clergé indigène des Philippines". Ce mot *retraite volontaire* est vraiment à encadrer. Quant à la *laïcité catholique* des Philippines hostile aux moines, elle se recrute surtout dans les rangs des francs-maçons !

## Fait-il toujours mauvais

### Pendant les grandes mers ? (1)

Pleine lune le dimanche 20 juillet, à 11 h. 50 m. du matin. La veille, il avait fait beau, avec vent de sud-ouest. Température, à l'ombre, 70 F. 21 C.

Dimanche, le 20, dès le matin, le vent tourne au nord-est. Il fait beau, le ciel se couvrant sur le soir. Température, 68 F. 20 C.

Lundi, le 21 forte brise de nord-est toute la journée, ciel couvert, pluies abondantes, température 54 F. 12½ C. En un mot, *temps classique* des grandes mers.

Mardi, le 22. Ciel encore couvert, vent du nord-est, peu de pluie, la température s'élève graduellement jusqu'à 60 F. 15½ C.

(1) Voir la *Vérité* du 28 juin et du 12 juillet.

## PETITE REVUE

### Encore la "Presse" et les moines

La *Presse*, du 18 juillet, publie encore un article sur la question des Frères (sic) des Philippines, plus détestable peut-être que celui que nous avons signalé dans notre dernier numéro. C'est intitulé : *La politique américaine et le Vatican*. Il y a de nombreuses monstruosité à relever dans cet écrit. Signalons celle-ci, par exemple :

"La papauté n'a pas d'état international, depuis la perte de sa souveraineté territoriale."

C'est pour cela, sans doute, que plusieurs Puissances ont un ambassadeur près du Vatican et reçoivent chez elles un nonce du Pape ! Il est permis d'être ignorant, mais non pas à ce point !

A propos de la *Presse*, nous tenons de source certaine que bien des catholiques de Montréal, prêtres et laïques, trouvent dans l'enseignement délétère que donne ce journal l'explication des choses plus qu'étranges qui se passent au conseil de ville... et ailleurs ; et ces mêmes catholiques déclarent qu'il est souverainement regrettable de voir une ville comme Montréal, plus qu'aux trois quarts catholique, sans journal de langue française vraiment catholique.

**"Nos héros insultés"** | Sous ce titre, le *St-John Star* a publié, puis le *Hamilton Spectator* et le *Star*, de Montréal (18 juillet) ont reproduit un entre-filet qui tourne en ridicule, d'une façon affreusement mordante, nos pauvres officiers qui reviennent bredouilles des fêtes du couronnement, après avoir été "insultés" là-bas. La langue anglaise se prête admirablement à la satire et les Anglais excel-

lent dans ce genre de littérature. Il y est question, par exemple, du "vaillant colonel Pellatt qui porte une décoration constataint qu'il était, en avant au jubilé de la Reine en 1897" ; du "colonel Thompson, sans peur, qui a pris part à plusieurs batailles électorales", de "l'héroïque lieutenant Emmerson, qui a passé presque un an dans la milice" etc. Ah ! si un journal canadien-français avait parlé de la sorte, il y a deux ans ! N'importe, la fièvre du militarisme tombe, et c'est bon signe !

**Pour notre langue** | La *Défense*, de Chicoutimi, nous apprend, dans son numéro du 17 juillet, qu'on vient de fonder à Chicoutimi un comité local de la Société du Parler français au Canada. Le secrétaire de la société, M. Rivard, qui était de passage à Chicoutimi, a assisté à l'organisation de ce nouveau comité local. M. le Supérieur du Séminaire a été choisi comme président d'honneur ; M. F.-X. Gosselin, comme président actif ; M. le docteur Beauchamp a été élu vice-président, et M. Uldéric Tremblay, secrétaire. Les directeurs sont MM. Louis Drouin, J.-D. Guay, Ed. Lemieux, J. Edouard Savard et P.-H. Boily.

M. l'abbé Eug. Lapointe a été choisi comme délégué au bureau central, à Québec. Le lieu des réunions sera au séminaire. Il est à espérer qu'un grand nombre d'autres villes suivront ce bel exemple, et montreront ainsi leur zèle pour notre belle langue française.

### Le purgatoire et les anglicans

Une dépêche de Montréal, au *Chronicle*, de Québec, nous apprend que le Rev. F. J. Stein ministre anglican qui a déjà fait parler de lui par ses démêlés avec l'évêque anglican, a prononcé, dimanche dernier, à la cathédrale Christ Church, un sermon qui a "fait sensation" dans les cercles anglicans. Il a proclamé sa croyance à un "état intermédiaire" où vont certaines âmes après la mort ; il croit aussi que ces âmes peuvent être "rachetées". Cela ressemble singulièrement à la doctrine de l'Eglise sur le purgatoire ; et il est assez naturel que ses auditeurs aient exprimé leur étonnement.

## Musique reçue

Nous accusons réception, avec remerciements : de deux morceaux de musique.

1° *Messe de minuit, composée sur des airs de Noël*, par L.-E. D.

Ces initiales sont évidemment celles d'un médecin bien connu de Montréal qui est en même temps excellent musicien. Nous n'avons pas les connaissances voulues pour apprécier son œuvre ; mais tout profane que nous sommes, il nous sera permis de constater que l'idée n'est point banale et fort poétique. (Montréal. La compagnie d'Imprimerie moderne, 20 rue Saint-Vincent.

2° *O Canadien, chant patriotique*, Paroles et musique de l'abbé G. Dugas. Ce chant, dédié à M. Henri Bourassa M. P., reproduit fidèlement les idées bien connues du vaillant député de Labelle. Prix 25 cts. Publié par Ed. Archambault, marchand de musique, 1686 rue Sainte-Catherine, Montréal.

## LA FRANC-MAÇONNERIE

### CONTRE JEANNE D'ARC

Nous extrayons ce qui suit d'un *Appel aux Femmes françaises* publié pendant la récente campagne électorale en France. Ce document montre clairement l'hostilité de la Franc-Maçonnerie contre Jeanne d'Arc :

Le 30 juin 1884, un député protestant, M. Joseph Fabre, déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet l'institution d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Dans la pensée de l'honorable député, la fête de Jeanne d'Arc devait être la fête du patriotisme.

La Commission parlementaire se montrait favorable au projet. Elle voyait en Jeanne d'Arc "la personification la plus touchante et la plus pure du patriotisme populaire."

Comment se fait-il que ce projet, déposé depuis dix-huit ans sur le bureau de la Chambre, n'ait pu encore aboutir ?

Femmes Françaises, qui avez été si admirables dans la campagne de pétitions que vous avez menée, il y a quelques années, en faveur de la fête nationale de Jeanne d'Arc, il est bon que vous le sachiez, c'est à la franc-maçonnerie et à M. Brisson qui la représentait au Parlement, que vous devez l'échec momentané de votre légitime demande.

Disons tout d'abord que le projet de loi de M. Joseph Fabre n'était ni long, ni compliqué, et ne ressemblait en rien à ces mesures législatives qui demandent de longues années d'examen pour aboutir.

La proposition comprenait deux articles :

Article 1er. — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Article 2. — Cette fête a lieu le 8 mai.

Point n'était besoin, pour résoudre cette question, de longs travaux, d'interminables discussions. On est Français ; on veut l'union, on aime et on admire Jeanne d'Arc. On lui sait gré d'avoir chassé l'Anglais, sauvé la France et libéré le territoire. On voit vite que fêter Jeanne d'Arc, c'est célébrer la plus sympathique figure de l'histoire, faire revivre les plus glorieux souvenirs, et que rendre hommage à la vaillante fille du peuple, c'est payer à la martyre la dette de la Patrie. On voit surtout que le terrain où elle a bataillé est assez large pour que chacun y trouve sa place, depuis le peuple, des rangs duquel elle est sortie, jusqu'aux grands à la tête desquels elle marchait, et que, n'ayant eu, durant sa vie, d'autres ennemis que les ennemis mêmes de la Patrie, Jeanne d'Arc doit compter parmi ses fidèles tous ceux qui portent au cœur l'amour du nom français.

L'historien libre-penseur Michelet a dit que "la Patrie, chez nous, est née du cœur de Jeanne d'Arc, de sa tendresse, de ses larmes et du sang qu'elle a donné pour nous."

Un autre historien libre-penseur, Henri Martin, appelait Jeanne d'Arc "l'idéal vivant de la patrie."

Enfin M. Poincaré, ancien ministre de la République, a dit, à l'inauguration du monument élevé, à Vaucouleurs, en l'honneur de Jeanne d'Arc, il y a quelques années : "Aucune poésie, aucun drame, aucune légende n'égale l'émouvante réalité de cette vie de jeune fille, doublement auréolée par la victoire et par le martyre. Jeanne d'Arc a vraiment personnifié la France, la France à la fois brave et compatissante, gracieuse et guerrière, douce et enthousiaste, résolue surtout à défendre son indépendance et à demeurer maîtresse de ses destinées... Elle est l'aurore de la patrie, et les rayons de sa chaste figure éclairent

encore le ciel de France. Elle plane au-dessus des partis, elle n'est prisonnière d'aucune secte, d'aucun groupe, d'aucune école. Ce serait diminuer et fausser son souvenir que de le mêler à nos luttes politiques. Chacun de nous a le même droit et le même devoir de l'admirer et de l'aimer, car elle incarne et résume ce qu'il y a de commun dans les sentiments des Français de tous les partis : l'inaltérable dévouement à la patrie, la passion de l'indépendance et de la grandeur nationale."

On le voit, la fête de Jeanne d'Arc était la fête du patriotisme, incarné dans le nom de la plus admirable jeune fille française, devait être accueillie d'enthousiasme et faire l'union entre tous les Français.

Elle mit dix ans, cependant, à entrer au Sénat.

Elle y entra avec M. Joseph Fabre, nommé sénateur le 27 janvier 1894.

Le sénateur protestant de l'Aveyron terminait ainsi son rapport concluant à la fête de Jeanne d'Arc : "Quelle fête plus indiquée que la fête de Jeanne d'Arc, trait d'union entre la France nouvelle et l'ancienne France ! Tous les Français s'inclinent devant la fille sublime de qui Barbès écrivait qu'elle aurait un jour sa statue dans le plus petit hameau. Voyante, libératrice, martyre, ils l'admirent également. En elle se personnifie l'unique religion qui ne comporte pas d'athées, la religion de la patrie."

Un autre vieux républicain, M. Charles Dupuy, qui était alors président du ministère, vint à la rescousse.

"Sur quoi donc, s'écria-t-il, les Français seront-ils d'accord, s'ils ne le sont pas sur le culte de Jeanne d'Arc, sur cette personnalité de leur histoire, qui est plus pure, plus gracieuse, plus belle, plus séduisante, que toutes les créations de l'épopée et que toutes les héroïnes de la légende ?"

Le Sénat se laissa facilement gagner. Il prit d'abord en considération la proposition de loi de M. Joseph Fabre ; puis, malgré la pression des loges maçonniques, il décida, par 143 voix contre 93, que la République française célébrerait annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, et que cette fête aurait lieu le second dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

La fête nationale de Jeanne d'Arc était donc votée au Sénat. Il s'agissait de la faire adopter par la Chambre.

A ce moment se produisit l'admirable mouvement de pétition organisé par les Femmes de France, appartenant à toutes les religions, à tous les partis, à toutes les classes de la société, demandant la fête nationale de Jeanne d'Arc.

Ce fut par millions que l'on recueillit les signatures.

Par les Femmes françaises, on peut dire que c'était la patrie tout entière qui s'intéressait à cette question, et M. de Mahy, un vieux républicain qui fit partie avec Gambetta du groupe des 363, chargé du rapport à la Chambre des députés, put dire en toute vérité :

"Le grand mouvement d'opinion qui s'est produit dans le pays et qui se manifeste avec une suite si remarquable depuis plusieurs années par la publication d'ouvrages spéciaux et par l'envoi continu de pétitions, émanées d'un très grand nombre de points du territoire, dans tous nos départements, — pétitions couvertes de milliers de signatures appartenant à toutes les confessions religieuses, à toutes les opinions politiques et philosophiques, à tous les cultes, à tous les partis, à tous les milieux, à toutes les conditions, à toutes les classes de la société, — est bien l'expression du sentiment national."

Ce fut le 27 janvier 1898, que M. de Mahy, député républicain et libre-penseur, présenta son rapport à la Chambre.

Il s'appuyait presque exclusivement sur la pétition des Femmes Françaises :

"La 31e Commission, disait-il, en recevant la nouvelle pétition, dont l'examen lui a été confié, concernant la fête de Jeanne d'Arc, ne peut s'empêcher de remarquer l'admirable persévérance avec laquelle les Femmes de France poursuivent la réalisation de leur vœu. Elles ne cessent de demander à la Chambre, très respectueusement, de vouloir bien ratifier le vote émis par le Sénat (séance du 8 juin 1894) au sujet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc."

"Le nom de la grande Libératrice, disent-elles, est également cher au cœur de tous : les étrangers eux-mêmes nous l'envient, c'est en saluant de l'épée et en présentant les armes, que nos régiments défilent devant l'humble demeure qui abrita son berceau ; le peuple entier s'émeut quand on parle de Jeanne d'Arc, et son souvenir, loin d'être effacé, s'offre à nous comme le symbole d'union. Les Femmes Françaises voient une amie dans l'héroïne lorraine, et un modèle de patriotisme : elles vous disent aujourd'hui, Messieurs les députés, combien elles seraient heureuses de lui voir rendre les hommages publics et officiels qu'elle a si bien mérités."

Un mois après, M. de Mahy insistait pour la mise à l'ordre du jour de la loi sur la fête de Jeanne d'Arc : "Il y a une loi qui me tient au cœur, dit-il, comme au cœur de beaucoup d'entre vous, et, j'ose le dire, au cœur de la France entière ; elle nous est recommandée par ce qu'il y a de meilleur au monde, par les Femmes de France. C'est la loi déjà votée par le Sénat et qui a pour objet la fête nationale de Jeanne d'Arc. Elle sera, je l'espère, adoptée par voix d'acclamation."

Elle eût été, en effet, votée d'acclamation, si la Franc-Maçonnerie ne s'était mise en travers.

Nous avons vu que la fête nationale de Jeanne d'Arc n'était une question ni de religion, ni de parti politique, mais strictement française.

C'était un sénateur protestant, M. Fabre, qui en avait pris l'initiative devant le Sénat.

C'était un député libre penseur, M. de Mahy, qui s'en faisait l'apôtre devant la Chambre.

Sur les feuilles de pétitions, on voyait pêle-mêle, des signatures de protestantes et de catholiques, de grandes dames et d'ouvrières, de ferventes royalistes et d'ardents républicains.

La Franc-Maçonnerie, ennemie de Jeanne d'Arc et fermet de discorde entre les Français, s'obstina à ne voir dans la fête de Jeanne d'Arc qu'une entreprise cléricalle et envoya à tous les députés francs-maçons l'ordre de voter contre. M. de Mahy lut à la tribune le document maçonnique qui se terminait par ces mots : "Nous vous supplions T.T. CC. FF., républicains sans compromissions sordides, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc."

C'était donc avoir des compromissions sordides que d'écouter la voix des Femmes Françaises, demandant la fête nationale de Jeanne d'Arc et de voter cette fête de l'illustre héroïne ! Quel soufflet sur la joue de toutes les Femmes de France et quelle injure à la mémoire de la Pucelle d'Orléans !...

Qui fut chargé d'exécuter le mot d'ordre des loges ?

Ce fut M. Henri Brisson, le représentant officiel de la Franc-Maçonnerie à la Chambre des députés.

Il était alors président de la Chambre.

En politicien avisé, il comprit que M. de Mahy avait conquis la Chambre à sa cause et que s'il la consultait sur l'objet même du débat, c'est-à-dire sur la fête nationale de Jeanne d'Arc, celle-ci était votée d'emblée. Au lieu de cela, il demanda à la Chambre de

se prononcer sur l'urgence de la proposition et non sur la proposition elle-même. Ainsi il créa une confusion à la faveur de laquelle il enleva le vote de la Chambre, et l'urgence en faveur du projet de loi sur la fête nationale de Jeanne d'Arc fut repoussée, par 269 voix contre 232. Voter contre l'urgence de la proposition, c'était voter son renvoi aux calendes... maçonniques.

Quatre ans se sont écoulés depuis lors ; la fête de Jeanne d'Arc n'est point encore votée et le malentendu dure toujours. M. Brisson a pensé sans doute que, pour pacifier les esprits et travailler à la grandeur de son pays par l'union de tous les Français, il avait mieux à faire qu'à glorifier Jeanne d'Arc, et qu'il lui suffisait de réhabiliter Dreyfus...

C'est là probablement ce que la Franc-Maçonnerie appelle éviter les compromissions sordides !...

Femmes Françaises, si vous n'avez pas, si la France n'a pas, à l'heure actuelle, la fête nationale de Jeanne d'Arc, c'est à M. Henri Brisson et à la Franc-Maçonnerie que vous le devez.

### Galériens tués et mangés

La Patrie, de Paris, publie la dépêche suivante :

Londres, 2 juillet.

On télégraphie de Melbourne (Australie) qu'il y a quelque temps le gouvernement hollandais fit transporter de Sumatra à Merouke deux cents forçats condamnés à perpétuité. Merouke est un nouvel établissement organisé dans la Nouvelle-Guinée-Néerlandaise pour la pêche des perles.

Les prisonniers étaient cantonnés de nuit dans des enclos de ronces métalliques et gardés par des soldats. Ils réussirent une nuit à surprendre leurs gardiens, à les tuer et à s'enfuir dans la brousse. Des colonnes envoyées à leur poursuite étaient revenues sans résultat.

On apprend maintenant que peu après son évasion la bande tomba au pouvoir d'une féroce tribu de Tugari, surnommés les chasseurs de têtes. Les 200 forçats furent décapités et mangés. Treize têtes ont été retrouvées dans un village de l'intérieur où elles servaient de trophées.

### Une nouvelle "attraction"

Le Star, de Montréal, 15 juillet, publie un entrefilet de la rédaction où nous lisons ce qui suit : "Une des attractions" de l'église baptiste de Lexington Avenue, New York, dimanche matin, fut un solo sifflé par Miss Truax qui siffla *Traumerei*, de Schumann, et en réponse à un rappel rendit, de la même manière, après le service, l'*Oiseau moqueur*, avec variations. Au service du soir, Miss Truax siffla la *Chanson des fleurs*. N'est-ce pas que c'est bien américain ? Et n'est-ce pas, aussi, que c'est assez loin du pur Évangile ?

### La statue de Mgr Freppel

La statue de Mgr Freppel, ancien député de la 3e circonscription de Brest, vient enfin, dit la *Semaine religieuse* de Quimper, d'être placée sur le piédestal qui l'attendait au Folgoët depuis plusieurs années. Cette statue, qui par suite d'incidents fâcheux, était restée jusqu'ici dans les ateliers du sculpteur, a été acquise par Mgr l'évêque de Quimper.

La statue, en pierre de Kersanton, œuvre de M. Hernot, sculpteur à Lannion, représente le grand orateur avec la mitre et la crosse, prêchant le couronnement de Notre Dame du Folgoët.